

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de la **SUISSE**, La Poste Suisse, informe les Pays-membres de l'Union et leurs opérateurs désignés que, à compter du 26 octobre 2025, le bureau d'échange de Zurich (code de centre de traitement du courrier international (CTCI): CHZRHU) sera fermé et toutes les opérations impliquant des colis seront transférées au bureau d'échange de Pratteln (code de CTCI: CHATTC).

À la suite de ce changement, les dépêches de colis et les documents CP expédiés par voie routière et aérienne doivent être adressés comme suit:

Aéroport: Zurich
CTCI: CHATTC (PRATTELN C)
Catégories de courrier: A, B, C, D
Classe de courrier: C
Adresse: Güterstrasse 59, 4133 PRATTELN

Bulletins de vérification: bo-pvz@post.ch

Les dépêches EMS doivent également être adressées au bureau CHATTC aux fins de leur traitement, et non au bureau CHZRHU. Les dépêches EMS adressées au bureau d'échange de Genève 5 (code de CTCI: CHGVAA) ne seront pas concernées par les changements susmentionnés:

Aéroport: Zurich ou Genève
CTCI: CHATTC ou CHGVAA
Catégories de courrier: A, D
Classe de courrier: E

Les dernières heures limites de remise et les normes de distribution pour les colis et les envois EMS arrivant à l'aéroport de Zurich – telles que publiées respectivement dans le Recueil des colis postaux et le Guide opérationnel EMS sur le site Web de l'UPU – restent inchangées et s'applique au bureau d'échange CHATTC.

Veuillez noter que la distribution des envois EMS le jour même pour la région de Zurich ne sera plus proposée.

2

La Poste Suisse remercie tous les Pays-membres de l'Union et leurs opérateurs désignés de leur compréhension.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Abdel Ilah Bousseta
Directeur des opérations postales